

Renseignements complémentaires

A télétransmettre avec votre déclaration

Identité : _____

Profession : _____ N° adhérent : _____

Évènements exceptionnels intervenus en cours d'année à préciser :	OG28

Avez-vous cessé votre activité ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Si oui, à quelle date ? _____
Exercez-vous une autre activité par ailleurs ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> activité salariée	<input type="checkbox"/> autre _____
Les frais afférents à cette activité doivent être exclus de la déclaration n° 2035			
Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal ?	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	Si oui, envoyer une copie de la notification à l'AraPL

Connaissez-vous des difficultés économiques ou financières qui vous placent dans une de ces situations ?	OG32	
<input type="checkbox"/> difficultés de trésorerie	<input type="checkbox"/> procédure de sauvegarde	Si oui, laquelle ? _____
<input type="checkbox"/> autre à préciser _____		

Locaux professionnels	OG28
Adresse(s) du local (ou des locaux)	Modalités d'utilisation
Local 1 : _____	Préciser N° : _____
Local 2 : _____	Préciser N° : _____
Local 3 : _____	Préciser N° : _____

Modalités d'utilisation : ① En propriété, inscrit au registre des immobilisations ② En propriété, non inscrit au registre des immobilisations sans versement de loyer à soi-même ③ En propriété, non inscrit au registre des immobilisations avec versement de loyer à soi-même ④ En location auprès d'un tiers ⑤ En location auprès d'une SCI dont je suis membre ⑥ A usage gratuit ⑦ En crédit bail ⑧ Absence de local professionnel

TVA : concordance entre la déclaration N° 2035 et les déclarations de TVA	OG92
Si la totalité des recettes est exonérée* de TVA, cocher la case <input type="checkbox"/>	
Régime de TVA : <input type="checkbox"/> Régime simplifié d'imposition (déclaration CA12) ou <input type="checkbox"/> Régime réel normal (déclaration CA3)	

Recettes				
Base HT des recettes sur la déclaration n° 2035 (**) (y compris les gains divers soumis à TVA) ①	Taux de TVA ②	Montant de la TVA = ① x ②	Base HT des recettes sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année
	Exonérées (*)			
	En franchise			
	19,60%			
	5,50%			
	8,50%			
	2,10%			
	Autre taux			
	Acquisitions intracommunautaires			
	Régularisation en base de TVA			
Total HT	€	Total de la TVA sur recettes brutes	€	€ ④

Si la donnée ③ ≠ ④ expliquez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées, acquisitions intracommunautaires ...

Dépenses donnant lieu à récupération de TVA	Montant de la TVA figurant sur la 2035	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année
TVA sur autres biens et services		
Autre TVA à déduire (régularisation)		
TVA sur immobilisations		
Total de la TVA déductible	€ ⑤	€ ⑥

Si la donnée ⑤ ≠ ⑥ expliquez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées, ...

Solde de TVA à payer en fin de période	€	TVA due (si ③ - ⑤ > 0)	€	Crédit de TVA (si ③ - ⑤ < 0)	€
		TVA due (si ④ - ⑥ > 0)	€	Crédit de TVA (si ④ - ⑥ < 0)	€

(*) Veuillez vous assurer que les conditions de droit, de fait et de forme de l'exonération de TVA sont réunies.

(**) Si la comptabilité est tenue TTC, ramener les bases HT.

Autres impôts					
Taxe sur les salaires	Taxe foncière	Taxe sur les véhicules de société	Cotisation formation professionnelle continue (CFP)	Autres	Total ligne 13 - BS

Véhicules utilisés à titre professionnel (à remplir seulement en cas de déduction de frais réels)						OG28
Désignation	Type ①	Mode de détention ②	% professionnel	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux émission CO ₂ ③	Valeur TTC du véhicule

- ① **Type** : ① Tourisme – ② Utilitaire – ③ Moto – ④ Vélo - Vélomoteur - Scooter
- ② **Mode de détention** : ① Propriété – ② Crédit bail – ③ Location Longue Durée – ④ Location Courte Durée ≤ 3 mois.
- ③ **Taux d'émission de CO₂** : Voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

Autres frais divers de gestion					
Nature					Total ligne 30
Montant					

Frais financiers			
Intérêts / emprunts prof.	Agios de découvert	Frais de banque	Total ligne 31 - BN

Médecins		OG27
Médecins remplaçants		
En cas d'installation en cours d'année, veuillez nous préciser la date : <input type="text"/>		
Médecins installés		
Codifiez votre situation par rapport à la convention médicale au cadre 1, page 2035 A de la déclaration :		
C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement		
C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement		
C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres		
C0 : omnipraticien ou spécialiste médical et chirurgical non conventionné		
IMPORTANT (BOI 5 G-3-07 DU 27.04.2007)		
Il est impossible de cumuler l'avantage fiscal lié à l'adhésion AraPL avec la déduction forfaitaire de 3%* et du groupe III * La déduction de 3% est possible uniquement au titre de la 1 ^{ère} année d'adhésion à une association agréée.		
Médecins secteur 1		
Détaillez les déductions forfaitaires portées le cas échéant ligne CL « divers à déduire » page 2035 B Vérifiez les conditions d'application de ces déductions dans nos publications.		
Montant déduit au titre de la déduction forfaitaire de 2%	<input type="text"/>	} Total case CQ inclus ligne CL <input type="text"/>
Montant déduit au titre de l'abattement conventionnel de 3%*	<input type="text"/>	
Montant déduit au titre de l'abattement du Groupe III	<input type="text"/>	
<i>Attention : les recettes déclarées ligne AA de la déclaration n° 2035 sont les recettes encaissées enregistrées en comptabilité. Veuillez vérifier la cohérence des recettes déclarées avec le montant du SNIR ou identifier l'origine de l'écart.</i>		

Divers à déduire

OG27

(Détail du poste, hors ceux déjà fournis sur la 2035 B ligne CL)

Nature						Total ligne 43-CL
Montant						

Divers à réintégrer

OG24

Si vous avez déduit la seule part professionnelle de la dépense sur la 2035, cochez ici ↓

Nature des frais mixtes et/ou des réintégrations		Total de la dépense	Montant déduit sur la déclaration n° 2035	% part prof. déductible	Quote-part non déductible réintégrée comptablement	Quote-part non déductible <input type="checkbox"/> ou à réintégrer sur la déclaration
LOCAUX	Salaires nets et charges sociales				<input type="checkbox"/>	
	Autres impôts				<input type="checkbox"/>	
	Loyers et charges ou charges de copropriété				<input type="checkbox"/>	
	Location de matériel et mobilier (hors véhicule)				<input type="checkbox"/>	
	Entretien, réparations				<input type="checkbox"/>	
	Chauffage					
	Eau				<input type="checkbox"/>	
	Gaz, électricité					
	Assurances (hors véhicules)				<input type="checkbox"/>	
VÉHICULES	Amortissement excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule – plafond en euros) × taux amortissement × prorata temporis	Calcul :				
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur l'amortissement restant déductible					
	Loyer excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule – plafond en euros) × taux amortissement du bailleur × prorata temporis	Calcul :			<input type="checkbox"/>	
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur loyer restant déductible				<input type="checkbox"/>	
	Véhicules : quote-part privée (salariée ou autre) : carte grise, entretien-réparations, assurance, carburant	Calcul :			<input type="checkbox"/>	
	Quote-part privée sur intérêts d'emprunt / véhicule				<input type="checkbox"/>	
AUTRES	CRDS et part non déductible CSG				<input type="checkbox"/>	
	Loi Madelin - part non déductible				<input type="checkbox"/>	
	Fournitures de bureau				<input type="checkbox"/>	
	Poste, télécommunications				<input type="checkbox"/>	
	Quote-part frais de repas non déductible	Calcul :			<input type="checkbox"/>	
	Intérêts d'emprunt (hors véhicule)				<input type="checkbox"/>	
	Autres frais financiers + agios				<input type="checkbox"/>	
	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité	Réintégrer les frais réellement payés dans la limite de 915 €			<input type="checkbox"/>	
	Amendes et pénalités				<input type="checkbox"/>	
	1/3 plus value nette à court terme antérieure dont l'imposition a été fractionnée sur 3 ans	A préciser :				
	Moins-value quote-part privée				<input type="checkbox"/>	
	Autres : dons, ... à préciser :					
Total divers à réintégrer ligne 36 - CC						

